

« On a fait de Nethys un enjeu électoral »

GOVERNANCE Jean-François Cats explique pourquoi il quitte la société liégeoise

Jean-François Cats

Président du conseil d'administration de l'ASBL Flagey, Jean-François Cats est un réviseur d'entreprises en même temps qu'un fondu de jazz. Ce Bruxellois vivant en Flandre a fait ses études en Wallonie, à Morlanwelz puis à Mons. Il est passé par le Conseil supérieur de la justice, le Conseil de surveillance de la FSMA, et le Conseil de régence à la Banque nationale.

Il a été le réviseur du centre d'études du PS (l'IEV). Le président Di Rupo l'a également nommé président du comité d'audit interne suite à l'affaire de la Carolorégienne. Ce qui lui vaut une étiquette rouge sur le front (qu'il conteste).

En octobre 2017, il entre au CA de Nethys, sur quota PS. Pour démissionner sept mois plus tard.

- Jean-François Cats a décidé de démissionner du conseil d'administration de Nethys.
- Pour protester contre les nouvelles mesures imposées par le gouvernement wallon.
- Il explique au « Soir » ses motivations.

ENTRETIEN

Nouveau départ au sein de la société Nethys, puissante filiale de l'intercommunale liégeoise Publifin. Arrivé en octobre dernier au conseil d'administration, voilà Jean-François Cats déjà parti. Il a remis sa démission ce mardi. « Comme administrateurs, nous espérons que le gouvernement wallon nous laisserait un an pour voir ce qu'on pouvait faire du groupe Nethys. Mais cela s'est vite avéré sans objet avec le décret gouvernance

(une série de nouvelles règles imposées aux intercommunales et à leurs filiales, NDLR), voté il y a quelques semaines, et qui sera d'application le 24 mai prochain. J'estime que ce décret est préjudiciable au groupe », explique au Soir Jean-François Cats. D'où sa démission.

Quel est le problème du décret ?

La règle d'or des administrateurs, dite des « 4C » - confiance, compétence, confidentialité et un degré élevé de contrôle -, est bafouée. Le décret gouvernance ne fait pas confiance aux administrateurs : toute décision importante et stratégique, même des recrutements, peut être annulée par le ministre de tutelle. Comment faire respecter la confidentialité dans la discussion de contrats importants si les administrateurs doivent passer par des chefs de cabinet ? Comment attirer des gens compétents s'ils n'ont aucune autonomie ? Je ne parle même pas de l'aspect financier - à titre personnel, j'exerce certains mandats à titre gratuit - mais cela peut être un problème d'être payé 180 euros par mois. Je n'exercerai pas un mandat d'administrateur dans de telles conditions ! Et je considère comme un échec personnel de ne pas avoir pu faire changer ce décret et de ne pas avoir pu faire évoluer la gouvernance de ce groupe.

Qu'est-ce qui vous en a empêché ?

La dynamique générale autour de ce groupe à la fois interne et externe. Nous aurions voulu que le gouvernement wallon accorde un statut « sui generis » à Nethys, mais il n'a rien voulu entendre. Or, l'application de ce décret va provoquer le départ des principaux cadres, donc une diminution significative de la valeur du groupe. Sans compter les indemnités gigantesques à payer. Je ne veux pas prêter mon concours à cela.

Ce n'est pas un mauvais décret mais il ne peut s'appliquer qu'à des activités régulées comme la gestion commune d'un incinérateur, d'une piscine, d'un réseau de distribution. Il convient très bien pour Resa, le gestionnaire de réseau de gaz et d'électricité. Par contre, toutes les activités concurrentielles de Nethys ne doivent pas être placées sous une forme d'intercommunale.

Si Nethys n'était pas détenu à 50 % par les pouvoirs locaux, il sortirait du champ

d'application de ce décret.

Certains estiment qu'une activité commerciale de marché ne peut être détenue que par de l'actionnariat privé. Je ne suis absolument pas d'accord avec cela. Ce n'est pas parce qu'on est public qu'on est mauvais gestionnaire !

Le ministre Jean-Luc Crucke pense que les communes n'ont rien à faire dans des activités concurrentielles...

Ce sont des positions idéologiques que je ne partage pas. Le vrai débat n'a pas été porté au Parlement. C'est en ça que ce décret est électoraliste et partisan.

Il pourrait mener à un démantèlement ?

Ce serait une erreur magistrale.

Certains parlent d'une guerre de Namur contre Liège ?

Il n'y a pas de sentiment anti-liégeois. Mais aucun Liégeois de ma génération n'a oublié le traumatisme de la crise industrielle et la fuite de la Générale et d'un certain nombre d'industriels. Je trouve donc légitime qu'ils tiennent à avoir une certaine forme de pouvoir et de décision sur les outils de développement économique de leur Région.

Ce décret a été conçu pour corriger les erreurs de ceux qui ont été à la tête de Nethys jusqu'à aujourd'hui ?

On a changé les administrateurs de cette société, alors pourquoi poursuivre ces conflits politiques externes, sur base d'antagonismes et de règlements de comptes partisans, qui se sont accrus à l'approche des élections ? Ces antagonismes poussent les hommes politiques à faire des décrets au détriment de l'entreprise. C'est grave. Qu'on fasse un décret idéologique qui pénalise 2.500 personnes me dérange profondément.

Retirer Stéphane Moreau du management n'aurait-il pas facilité les choses ?

L'actionnaire a redésigné M. Moreau comme administrateur délégué, point à la ligne. Je n'ai pas à avoir d'état d'âme. Et si j'ai une opinion à cet égard, je la réserve à mes actionnaires.

Elio Di Rupo avait pourtant demandé qu'il ne siège plus au CA...

Ce n'est pas parce que M. Di Rupo a dit qu'il fallait changer le contrat de M. Moreau que le conseil de Publifin va

exécuter cela. Par ailleurs, pas un homme politique au gouvernement n'a demandé à me rencontrer. Pas un. Si j'ai accepté de faire cette interview, c'est par souci de pédagogie : tout ce dossier a été approché par le biais politique, et non celui du développement économique. On a fait de Nethys un enjeu électoral.

Il y a un sentiment d'inertie chez Nethys. On a annoncé pas mal de choses mais on n'a toujours rien vu. Pourquoi ?

Lors du premier CA, on a pris acte de la décision du politique de sortir Resa de Nethys, et fait en sorte que le management travaille à cette autonomisation. Je me suis pour le reste inscrit stratégiquement dans le « Nethys futur ». Mais

un conseil d'administration ne sait pas travailler plus vite que le management. Quant aux modifications de la gouvernance, elles ont été bloquées par les projets politiques en cours. J'ai le sentiment d'avoir travaillé énormément.

Le groupe fait sens économiquement ?

Je suis arrivé avec une vision très critique, mais j'ai rarissimement trouvé dans ma carrière une société aussi intéressante, sur le plan prospectif, de ses activités, de ses modes de financement.

Quand vous regardez tout cela, vous vous dites...

Que c'est un gâchis. Nethys, depuis un an et demi, ne sait pas travailler sur des projets d'avenir parce qu'on est dans ce

« poto-poto ».

Quand vous vous exprimez au CA, ce n'est pas Di Rupo qui vous dit ce qu'il faut faire ?

Mais non ! Croyez-vous que des gens pensent qu'ils peuvent donner des instructions à un type de 64 ans qui a fait une carrière, a vendu toutes ses affaires ? C'est une rigolade quand on connaît la réalité.

La seule chose que les actionnaires m'ont demandée, c'est de travailler au développement économique de la région de Liège. ■

**Propos recueillis par
XAVIER COUNASSE
BEATRICE DELVAUX**

ANALYSE

Une première victime

On savait que le décret « gouvernance », voté fin mars par le Parlement wallon, allait faire des victimes. Voici la première : Jean-François Cats. Il ne s'agit pas (encore ?) d'un manager qui refuse de se voir appliquer le nouveau plafond salarial de 245.000 euros. Toujours pas de Stéphane Moreau (un sujet sur lequel Jean-François Cats botte en touche). Mais d'un administrateur d'une société (Nethys) détenue majoritairement par des pouvoirs locaux.

M. Cats est arrivé en octobre dernier au conseil d'administration de Nethys, suite à la volonté de professionnaliser cette instance (en arrêtant d'y nommer des élus locaux). Il aurait aimé qu'on laisse un an aux nouveaux administrateurs pour se plonger dans les dossiers et proposer les réformes de gouvernance qui s'imposent.

Au lieu de cela, le gouvernement wallon est arrivé avec un décret qui limite fortement la mission d'administrateur dans ce type de société. Désormais, un administrateur de Nethys peut à tout moment voir la Région wallonne casser une décision qu'il a prise. Il ne sera plus rémunéré que quelques centaines d'euros par an. « C'est un très bon décret de gouvernance pour une piscine organisée sous forme d'intercommunale, pas pour Nethys », lance Jean-François Cats. Qui a donc préféré donner sa démission.

Mais le réviseur d'entreprises va plus loin. Il a l'impression que les libéraux à la manœuvre de ce décret « gouvernance » n'ont qu'un seul objectif « partisan et électoraliste » : empêcher les pouvoirs locaux d'investir dans des activités économiques concurrentielles. Ce qui est contraire à ses principes, lui, le défenseur de l'initiative publique. Exactement comme Jean-Claude Marcourt et Pierre Meyers le soulignaient dans de récentes interviews.

Mais cette fois-ci, ce n'est pas un Liégeois qui le dit !